



service de presse et d'information des  
**communautés européennes**

**INFORMATIONS SYNDICALES  
ET OUVRIERES**

BRUXELLES: 244, RUE DE LA LOI  
TELEPHONE: 35 00 40

LUXEMBOURG: 18, RUE ALDRINGER  
TELEPHONE: 292.41

*Publication périodique*

1965 - n°

**1**

## SOMMAIRE

Page

### I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

Les syndicats réclament leur représentation dans l'Exécutif européen unique .....	1
Une résolution des mineurs et métallurgistes CISL sur les problèmes européens actuels et de la présence syndicale au niveau communautaire .....	1
Programme d'action des syndicats libres et rencontre entre délégations syndicales des pays de la CEE et de l'AELE .....	2
Prises de position des syndicats CISL sur les conversations entre la CEE et l'Espagne .....	3
La stabilité de la main-d'oeuvre : mesures sociales proposées par les mineurs CISL et CISC .....	4
M. Savoini est nommé secrétaire au secrétariat syndical européen de la CISL .....	4
PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS :	
- Les syndicats CISL et CISC soulignent l'urgence d'une politique sociale agricole .....	5
- Politique agricole commune : un communiqué des syndicats CISL .....	5
- Nouvelle prise de position du Comité européen des transports CISC .....	6
- Le Comité "Métal" CISL examine les propositions de la CEE en matière de construction navale .....	6
- M. Heinz Umrath prend sa retraite .....	7
LES SYNDICATS FSM ET LE MARCHE COMMUN :	
- CGT et CGIL examinent les problèmes des travailleurs des pays du Marché commun .....	8
- La politique syndicale internationale au prochain congrès de la CGIL (Italie) .....	9
- "Les syndicats face au Marché commun : à l'Ouest du nouveau" ..	11
- Articles de "Rassegna sindacale" (CGIL-Italie) .....	13

II. LE MOUVEMENT OUVRIER ET L'INTEGRATION EUROPEENNE

Le Comité de contact des consommateurs de la CEE formule des observations sur l'organisation commune du marché des fruits et légumes .....

14

III. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE .....

15

IV. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION .....

34

## I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

### LES SYNDICATS RECLAMENT LEUR REPRESENTATION DANS L'EXECUTIF EUROPEEN UNIQUE

Bruxelles, 1er décembre 1964

Le 1er décembre 1964, une délégation du comité exécutif du secrétariat syndical européen de la CISL a été reçue par le président en exercice du Conseil de ministres de la CEE, le ministre allemand Schmücker, accompagné de l'ambassadeur Harkort, représentant permanent de la république fédérale d'Allemagne auprès des Communautés européennes. Cette délégation, conduite par Ludwig Rosenberg, président du comité exécutif du secrétariat syndical et président du DGB (Allemagne), se composait de MM. Bruno Storti, vice-président du comité exécutif et secrétaire général de la CISL italienne, Arthur Gailly, président de l'intersyndicale CECA, et H.G. Buiters, secrétaire général du secrétariat syndical européen.

Les membres de la délégation ont, une fois de plus, présenté au président du Conseil la revendication du mouvement syndical européen d'être représenté dans l'exécutif unique des Communautés européennes. Ils ont souligné également que cette représentation devra tenir compte de la contribution que les travailleurs européens ont apportée et continueront à apporter à la construction de l'Europe.

Les organisations syndicales estiment que la voie la plus indiquée est la cooptation des membres ayant la confiance du mouvement syndical. Elles ont toujours appuyé cette fusion, parce qu'elles considèrent qu'un exécutif unique renforcera la structure démocratique des institutions européennes.

"C'est cette même préoccupation en ce qui concerne le renforcement de la démocratie à l'intérieur de notre Communauté qui nous incite à en appeler une fois encore aux gouvernements membres pour qu'ils donnent une suite favorable à la revendication du mouvement syndical européen".

Le ministre Schmücker a assuré à la délégation qu'il communiquerait aux membres du Conseil la revendication des syndicats libres des pays de la CEE.

### UNE RESOLUTION DES MINEURS ET METALLURGISTES CISL SUR LES PROBLEMES EUROPEENS ACTUELS ET DE LA PRESENCE SYNDICALE AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Luxembourg, 2 et 3 décembre 1964

L'intersyndicale des mineurs et métallurgistes CISL, réunie les 2 et 3 décembre à Luxembourg, sous la présidence d'Arthur Gailly, a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

**"L'intersyndicale :**

- prenant en considération les difficultés actuelles rencontrées sur la voie de l'intégration européenne, renouvelle fermement son attachement à la construction d'une Europe supranationale, démocratique et sociale;
- considère que la réalisation de ces objectifs exige que la première étape à franchir soit celle de la fusion des Communautés elles-mêmes dans le sens d'un élargissement des pouvoirs supranationaux sur la base du traité CECA, d'un accroissement des pouvoirs du Parlement européen.

**"A cette fin, l'intersyndicale estime indispensables :**

- un renforcement de la présence syndicale à toutes les instances communautaires et spécialement dans l'exécutif de demain;
- l'établissement d'un système de financement autonome, analogue au prélèvement CECA, qui assurera à la Communauté ses ressources propres et, par là, son indépendance et l'efficacité de son action.

"Sans préjuger de la solution définitive au problème du siège de la Communauté, l'intersyndicale suggère le regroupement des services et des directions des problèmes du travail des trois Communautés en un office européen du travail qui aurait son siège à Luxembourg.

"L'intersyndicale exige que les instances communautaires et les gouvernements définissent sans plus de retard une politique coordonnée de l'énergie, dans le cadre de laquelle, le charbon se trouve placé dans des conditions normales de compétitivité et que les travailleurs de l'industrie charbonnière bénéficient de garanties sociales à la mesure du caractère pénible et dangereux de leur profession.

"Le statut européen du mineur lui semble le moyen d'assurer la revalorisation de la profession et de permettre à l'industrie de retrouver les travailleurs dont elle a tant besoin. L'intersyndicale réclame comme première étape l'instauration d'une prime de poste dans les six pays de la Communauté.

"Face au renforcement de la concentration industrielle et en présence de la fusion prochaine des Communautés, la création de structures syndicales adaptées à l'échelle européenne est indispensable.

"L'intersyndicale demande en conséquence aux travailleurs européens de resserrer encore leur solidarité et leur action dans l'esprit de la première manifestation des syndicats européens de mineurs CISL à Dortmund, le 4 juillet dernier".

PROGRAMME D'ACTION DES SYNDICATS LIBRES  
ET RENCONTRE ENTRE DELEGATIONS SYNDICALES  
DES PAYS DE LA CEE ET DE L'AELE

Bruxelles, 4 et 5 février 1965

Les 4 et 5 février 1965 s'est réuni à Bruxelles, sous la présidence de Ludwig Rosenberg, président du DGB (RF d'Allemagne) le comité exécutif du secrétariat syndical européen, auquel sont affiliées les confédérations syndicales libres CISL des six Etats membres de la Communauté économique européenne.

"Au cours de cette réunion - déclare un communiqué du SSE-CISL - on a fixé le contenu du programme d'action syndicale et le secrétariat syndical a été chargé de sa rédaction définitive. Ce programme porte essentiellement sur les objectifs communs pour les prochaines années dans les domaines de la durée du travail, du congé, du pécule de vacances, de la continuation du paiement du salaire en cas d'incapacité de travail et de la démocratisation de l'économie (1).

"Par ailleurs, un échange de vues sur ce programme a eu lieu avec les représentants des syndicats de l'AELE, qui a été suivi d'une discussion approfondie, au cours de laquelle les participants se sont informés réciproquement sur l'établissement d'une politique économique à moyen terme dans la CEE ainsi que sur les projets de planification en cours en Grande-Bretagne. Sur ce dernier point, des renseignements détaillés ont été communiqués par Sir Harry Douglas, président du comité économique du TUC".

PRISES DE POSITION DES SYNDICATS CISL  
SUR LES CONVERSATIONS ENTRE LA CEE ET L'ESPAGNE

Une résolution des mineurs  
et métallurgistes CISL des  
Six, Luxembourg, 3 décembre  
1964

"Vivement émue de la nouvelle - lit-on dans le document - que des négociations vont s'ouvrir prochainement à Bruxelles entre la CEE et l'Espagne franquiste, l'intersyndicale des mineurs et métallurgistes CISL tient dès à présent à rappeler que la construction de l'Europe n'a de sens pour elle, que s'il s'agit d'une Europe composée de pays appliquant des règles démocratiques sur le plan politique, économique et social.

(1) En ce qui concerne le "programme d'action syndicale", une note publiée dans "Force ouvrière", hebdomadaire de la CGT-FO (France), n° 982, du 10.2.1965, précise que celui-ci comporte "l'application de la semaine de travail de quarante heures en cinq jours avec le maintien du pouvoir d'achat correspondant à la durée actuelle de travail; la généralisation des quatre semaines de congé (déjà pratiquement acquise en France) à quoi devrait s'ajouter une substantielle indemnité de vacances; la garantie du salaire complet en cas de maladie ou d'invalidité.

"En outre - rapporte encore "Force ouvrière" - les syndicats libres des six pays ont manifesté leur ferme intention de poursuivre leur action en faveur de véritables conventions collectives européennes".

"En conséquence, les mineurs et métallurgistes de la CISL des pays communautaires, s'opposent par tous les moyens à leur disposition, à l'association ou à la participation, à quelque titre que ce soit, des représentants du régime dictatorial de Franco aux efforts des peuples démocratiques de la Communauté, pour réaliser une Europe de progrès et de liberté".

Une lettre du secrétariat  
syndical européen CISL,  
Bruxelles, 4 décembre 1964

M. H. Buitter, secrétaire général du secrétariat syndical européen a adressé le 4 décembre 1964 à M. Jean Rey, membre de la Commission de la CEE, une lettre dans laquelle il rappelle, une fois encore, "l'irréductible hostilité du mouvement syndical libre à des accords de nature économique, politique ou autre, avec le gouvernement de Franco". Dans sa lettre, M. Buitter souligne également que "le monde ouvrier insiste auprès de la Commission pour que ne soient pas perdus, à travers des conversations techniques ou d'information, les principes régissant la Communauté, qui se veut démocratique et libre".

STABILITE DE LA MAIN-D'OEUVRE :  
MESURES SOCIALES PROPOSEES PAR LES MINEURS CISL ET CISC

Luxembourg, 18 décembre 1964

Lors d'une réunion tenue à Luxembourg le 18 décembre 1964, les représentants des syndicats de mineurs CISL et CISC ont pris l'initiative de limiter, pour l'instant, les points à examiner au sein de la Commission mixte "charbon" de la CECA à certaines mesures urgentes susceptibles d'assurer la stabilité de la main-d'oeuvre minière.

En vue d'obtenir un accord de toutes les parties (employeurs et gouvernements), les représentants des syndicats ont accepté provisoirement de limiter leurs revendications à deux mesures sociales à prendre le plus tôt possible : l'internationalisation de la prime du mineur et l'introduction d'une prime de fidélité.

M. SAVOINI EST NOMME SECRETAIRE  
AU SECRETARIAT SYNDICAL EUROPEEN DE LA CISL

Le comité exécutif du secrétariat syndical européen CISL vient de nommer M. Carlo SAVOINI, collaborateur de la CISL italienne, au poste de secrétaire du SSE, où il succède à M. Zingone. Une grande partie des tâches futures du nouveau secrétaire sera constituée de toutes les questions qui se posent dans le domaine social.

PRISES DE POSITION  
DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

LES SYNDICATS CISL ET CISC SOULIGNENT  
L'URGENCE D'UNE POLITIQUE SOCIALE AGRICOLE

Bruxelles, 8 décembre 1964

Les représentants des syndicats libres et des syndicats chrétiens des travailleurs agricoles, réunis à Bruxelles le 8 décembre dernier, ont adressé la résolution suivante à M. le président du Conseil de ministres de la CEE :

"Les représentants des syndicats de travailleurs des six pays de la CEE affiliés à la CISL et à la CISC, réunis le 8 décembre 1964, à Bruxelles, profitent de l'occasion des négociations au Conseil de ministres sur le prix unique des céréales, pour exprimer l'espoir que le rapprochement des prix de céréales en une fois se fasse le plus tôt possible, dans l'intérêt du renforcement intérieur et du développement extérieur de la Communauté.

"Les représentants agricoles tiennent cependant à manifester leur déception devant le retard de la politique de structure et notamment de la politique sociale agricole vis-à-vis de la politique de marché agricole.

"Ils estiment que, corrélativement à l'accélération dans le domaine économique, il y a lieu d'intensifier les travaux pour l'application d'une politique sociale agricole dans le cadre du progrès, qui doit être partie intégrante de la politique agricole commune, afin d'assurer en tout premier lieu, aux travailleurs salariés agricoles, la parité sociale avec les travailleurs des autres secteurs, en ce qui concerne les salaires, les conditions de travail et la sécurité sociale".

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE :  
UN COMMUNIQUE DES SYNDICATS CISL

Strasbourg, 22 janvier 1965

Le bureau de travail des syndicats des travailleurs agricoles (CISL) dans la CEE, réuni à Strasbourg le 22 janvier 1965, sous la présidence de Helmut SCHMALZ, président du syndicat des travailleurs agricoles de la RF d'Allemagne (Gewerkschaft Gartenbau, Land und Forstwirtschaft), a publié un communiqué à l'issue de ses travaux.

Ce texte déclare que "les syndicats de travailleurs agricoles regrettent que la répartition des compensations communautaires dégressives accordées à l'Italie, à la RF d'Allemagne et au Luxembourg (lors du marathon agricole sur le prix des céréales), ait été laissée à la seule appréciation des gouvernements nationaux respectifs".

"Etant donné les discussions, déjà entamées à ce sujet dans les pays concernés, ils craignent qu'une répartition inadéquate des subventions empêche

encore les améliorations de structure nécessaires.

"Ils demandent à la Commission de la CEE d'élaborer le plus rapidement possible des programmes communautaires, en vue de prendre les mesures, à financer communautairement, visant à améliorer les conditions de la production (y compris la reconversion) et de la commercialisation, ainsi que la situation économique et sociale.

"En relation avec le prix commun des céréales - poursuit le communiqué - dont résulteront des hausses de prix dans les trois pays et le paiement de compensations et subventions dans les autres trois pays de la Communauté, les représentants des travailleurs agricoles revendiquent l'utilisation équitable de ces montants, afin de garantir la réalisation des objectifs principaux de la politique agricole commune : assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment aux salariés agricoles, par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture.

"Les syndicats des travailleurs agricoles demandent, en outre, à la Commission de la CEE, de prendre des mesures immédiates afin d'accélérer la politique sociale commune dans l'agriculture".

NOUVELLE PRISE DE POSITION  
DU COMITE EUROPEEN DES TRANSPORTS CISC

En vue d'une session du Conseil des ministres des transports de la CEE, le comité européen des transports de la fédération internationale des syndicats chrétiens du personnel des transports a, au cours de sa dernière réunion, rappelé et renouvelé ses positions prises antérieurement.

Dans cette nouvelle résolution globale, le comité se réfère surtout au congrès de la fédération internationale qui a eu lieu à Ostende, du 27 au 29 mai 1964. Dans cette résolution, on développe à nouveau l'argumentation en faveur de la création d'un comité paritaire pour les transports au niveau de la CEE (voir note d'information n° 5/1964, pages 14 à 17).

LE COMITE "METAL" CISL  
EXAMINE LES PROPOSITIONS DE LA CEE  
EN MATIERE DE CONSTRUCTION NAVALE

La Haye, 3 février 1965

Le comité européen des syndicats métaux de la CISL, réuni à La Haye le 3 février 1965, s'est occupé, en particulier, des propositions de la Commission de la CEE concernant la politique communautaire en matière de construction navale. Un communiqué a été publié à l'issue de la réunion :

"Les syndicats métaux - dit-il - constatent avec satisfaction que, étant donné la régression qu'accuse la construction navale tant dans le domaine économique que dans le domaine social et qui est due à la concurrence sans cesse croissante du Japon, la Commission de la CEE est décidée à déployer une activité accrue.

"Les participants estiment, à l'unanimité, que les contacts officiels établis dernièrement entre la Commission de la CEE et les syndicats métaux doivent se développer afin d'assurer la collaboration des syndicats métaux au stade des prises de décisions importantes.

"Les syndicats métaux - poursuit le document - sont convaincus qu'une construction navale saine et compétitive ainsi que la sécurité d'emploi pour les travailleurs de cette branche ne peuvent être assurées que si les crédits et subventions sont employés de façon à garantir l'amélioration de structure et l'accroissement de la productivité par la rationalisation.

"Les syndicats métaux ne sont pas partisans des aides à fonds perdus, sans coordination parallèle, dans le cadre européen, des programmes nationaux de construction navale et sans que soient évités, par tous les moyens possibles, la réduction du temps de travail des ouvriers par suite de reconversion et de licenciement de ces travailleurs.

#### M. HEINZ UMRATH PREND SA RETRAITE

Lors de sa réunion du 8 décembre à Amsterdam, la Commission commune des ouvriers du bâtiment et du bois des Communautés européennes (FIOBB-CISL), présidée par Georg Leber, premier président du syndicat "construction et carrières", DGB (RF d'Allemagne), a pris congé de Heinz Umrath, secrétaire depuis de nombreuses années de cette organisation.

Walter Schuetz, secrétaire du syndicat "construction et carrières" (DGB) a été désigné pour succéder à M. Umrath.

## LES SYNDICATS FSM ET LE MARCHÉ COMMUN

### CGT ET CGIL EXAMINENT LES PROBLÈMES DES TRAVAILLEURS DES PAYS DU MARCHÉ COMMUN

Paris, 8 décembre 1964

Des délégations des bureaux confédéraux de la CGT (France) et de la CGIL (Italie) se sont réunies à Paris, le 8 décembre 1964.

Un communiqué commun a été adopté à l'issue de la réunion.

"Les délégations ont procédé - y lit-on - dans une atmosphère cordiale et fraternelle, à un échange d'expériences et d'informations sur les problèmes de la défense des intérêts des travailleurs des pays du Marché commun et de leur unité.

"Les deux confédérations, qui portent un jugement commun sur la situation des travailleurs, soulignent la gravité et le caractère concerté de l'attaque des monopoles contre la classe ouvrière et qui se traduit sous des formes diverses mais avec un contenu commun par :

- une politique dite de stabilisation destinée, en réalité, à s'attaquer au niveau de vie des travailleurs et à résoudre, à leur détriment, les difficultés économiques et financières du capitalisme;
- les tentatives d'instaurer une politique des revenus qui n'a d'autre but que de limiter les salaires et de mettre en cause l'indépendance des syndicats;
- des attaques renforcées contre les droits des syndicats.

"Face à cette politique, elles considèrent qu'il est indispensable de renforcer et de coordonner l'action de la classe ouvrière pour les revendications urgentes concernant les salaires, la réduction du temps de travail, les droits sociaux et les libertés syndicales et pour accentuer le combat contre les monopoles et leur domination sur la vie économique et politique de chaque pays".

Ensuite, le communiqué affirme : "Les deux délégations ont abouti à un large accord sur la nécessité d'un grand développement de l'unité d'action de la classe ouvrière et des syndicats dans les six pays du Marché commun et sur les moyens d'y travailler efficacement.

"Elles constatent les changements positifs qui se produisent dans plusieurs centrales syndicales affiliées à la CISL, où s'affirment avec plus de vigueur des positions de combat contre la politique des monopoles et où grandit en conséquence le souci de mettre un terme à l'exclusive contre la CGIL et la CGT, qui affaiblit le front commun nécessaire. Des changements dans le même sens se produisent également dans des organisations de la CISC.

"La CGT et la CGIL réaffirment la nécessité impérieuse de l'unité d'action de la classe ouvrière et de l'entente des syndicats des six pays,

sans exclusive, face à l'attaque concertée et à l'entente réalisée par les monopoles. Cette unité d'action doit inévitablement regrouper les travailleurs des six pays et il est évident que la participation efficace des travailleurs d'Italie et de France ne peut se concevoir sans la présence des centrales syndicales de leur pays, qui sont de loin les plus représentatives, la CGIL et la CGT".

Dans sa dernière partie, le document énumère "un certain nombre de décisions concrètes" mises au point par les deux délégations "pour contribuer au développement de l'unité indispensable" :

- "1. La CGT et la CGIL intensifieront leur action commune et prendront les initiatives nécessaires pour exiger leur admission dans les organismes du Marché commun, ce qui est, à la fois, leur droit légitime en tant que principales centrales syndicales de France et d'Italie et une nécessité pour donner plus de force et d'autorité à la représentation syndicale dans ces organismes.
- "2. Plusieurs mesures ont été arrêtées pour resserrer la collaboration fraternelle entre les deux confédérations : rencontres systématiques pour échanger les opinions et décider d'initiatives nécessaires; études communes de la concentration monopoliste et de l'interpénétration des capitaux entre monopoles des divers pays du Marché commun ainsi que des monopoles américains en vue de développer la lutte coordonnée des travailleurs des six pays dépendant de ces monopoles; renforcement de la collaboration pour l'action commune entre les fédérations d'industries et les organisations régionales des deux confédérations.
- "3. Les deux confédérations conjugueront leurs initiatives pour favoriser le rapprochement et l'entente avec les organisations syndicales des six pays, quelle que soit leur affiliation internationale, au niveau des trusts, des branches, des fédérations et des régions. Elles poursuivront leurs efforts pour parvenir à l'entente avec les confédérations elles-mêmes dans l'intérêt de la défense de la classe ouvrière et des masses laborieuses des six pays".

Ont participé à cette rencontre :

- Pour la CGIL : Agostino Novella, secrétaire général; Vittorio Foa; Luciano Lama, Mario Dido, Amedeo Grano; Ilario Tabarri, Enrico Verzellino.
- Pour la CGT : Benoît Frachon, secrétaire général; André Berteloot, Germaine Guille, Henri Krasucki, Livio Mascarello, Jean Bertheau et André Barjonnet.

LA POLITIQUE SYNDICALE INTERNATIONALE  
AU PROCHAIN CONGRES DE LA CGIL (ITALIE)

Le Comité exécutif de la CGIL a approuvé à l'unanimité, dans sa réunion du 18 décembre 1964, quatre documents de base pour le prochain congrès de la confédération, qui se tiendra à Bologne du 31 mars au 4 avril 1965.

Ces documents ont pour thèmes :

1. Politique de développement économique et programmation;
2. Le programme de revendications de la CGIL;
3. Politique syndicale internationale.

L'"Avanti" (PSI) du 5 janvier 1965, résume ainsi le document consacré à la politique syndicale internationale :

"En raison surtout du manque de coordination sur le plan international, - dit le document - les syndicats ont donné jusqu'à présent une réponse inadéquate et très insuffisante aux options du système capitaliste qui, avec la création du Marché commun, ont été coordonnées sur le plan international.

"La CGIL propose que l'ensemble du problème soit abordé par une conférence unitaire au niveau européen où pourront être discutés notamment les moyens d'éliminer les discriminations espérées au détriment de la CGIL et de la CGT française.

"Abordant la question de la fédération syndicale mondiale, le document rappelle la position adoptée par la CGIL à l'occasion du dernier congrès de la FSM : effort en faveur d'un processus accéléré de renouvellement de l'organisation mondiale des classes, de façon que celle-ci puisse prendre un caractère non pas idéologique, mais de masse, et puisse répondre toujours mieux aux nouvelles exigences.

"La CGIL, précise le document, s'oppose avec fermeté aux orientations et états de fait contraires à ces principes qui sont les siens. Son appartenance à la FSM se traduit essentiellement par son effort en vue de renouveler la Fédération syndicale mondiale et d'affirmer des principes valables pour une plus vaste unité syndicale sur le plan international .

"Bien sûr, la CGIL ne subordonne pas son affiliation à la FSM à l'acceptation de ses orientations par toutes les organisations adhérentes. Il est toutefois clair que cette adhésion ne peut pas non plus impliquer des limites aux possibilités d'élaboration et de mise en œuvre de la politique unitaire et internationale de la CGIL. En effet, l'exclusion de ces limites est la condition essentielle du maintien de l'affiliation à la FSM .

"Dans cet esprit, la CGIL a demandé la modification des statuts de l'organisation internationale et la constitution d'une organisation syndicale souple en Europe. En outre, la CGIL recherchera des rapports bilatéraux toujours plus vastes et plus profonds avec toutes les forces syndicales d'orientation différente, comme elle recherchera la discussion, l'initiative et l'action unitaire avec tous les syndicats, indépendamment de leur affiliation internationale."

"LES SYNDICATS FACE AU MARCHÉ COMMUN :  
A L'OUEST DU NOUVEAU"

Une enquête de "La vie ouvrière",  
hebdomadaire de la CGT (France)

MM. Roger Clain et Roger Guibert publient, dans "La vie ouvrière", n° 1061 du 13 décembre 1964 (pages 8 à 14), les résultats d'une enquête qu'ils ont menée dernièrement sous le titre : "Les syndicats face au Marché commun : à l'Ouest du nouveau".

Les auteurs rappellent d'abord les objectifs du traité de Rome, en précisant que "rarement naissance fut accompagnée de plus de louanges, de promesses et d'illusions, jusque dans certaines organisations syndicales. Enfin - ajoutent-ils - l'expansion économique devait être assurée, les niveaux de vie élevés, les prix abaissés, la prospérité et la paix favorisées".

Pour MM. Clain et Guibert, "la réalité s'est chargée de dissiper le brouillard des grands mots". D'après eux, "le coût de la vie est partout en augmentation. Des industries comme celles des mines, des chantiers navals, de l'automobile connaissent une crise grave. Des régions entières en France, en Belgique ou en Allemagne sont frappées d'asphyxie économique. La liquidation des petites et moyennes exploitations agricoles qualifiées de "non rentables" est le but avoué de la politique d'Etat et des récents accords agricoles. De "marathon" en "marathon", les négociations laborieuses ont mis à nu de profondes contradictions d'intérêts. Toutefois - et c'est le résultat le plus clair - ces difficultés ont permis aux monopoles les plus forts, en particulier à ceux d'Allemagne occidentale, d'accroître leur domination et leurs profits dans les six pays, tout en poursuivant entre eux une lutte acharnée".

"Depuis 1957 - précisent encore les auteurs - la fusion des entreprises, la multiplication des filiales de grandes sociétés sont devenues phénomènes courants. Il faut donc se rendre à l'évidence : seuls les monopoles peuvent se déclarer, à bon droit, satisfaits du Marché commun. Pour ce qui est des travailleurs, c'est une autre affaire. On leur fait payer la note. Elle est fort lourde".

Et plus loin, ils affirment que "pendant longtemps, une des grandes chances des monopoles et des gouvernements des pays de la petite Europe pour la mise en oeuvre de leur politique a résidé dans la mésentente entre les syndicats ouvriers".

MM. Clain et Guibert croient que cette situation est en train de changer. Ainsi, par exemple, ils rapportent les propos tenus par le dirigeant syndical belge, Arthur Gailly, au cours de l'Assemblée générale des syndicats CISL tenue à Paris, qui aurait déclaré notamment : "Il y a encore trop d'ombres dans la politique sociale de la Communauté. Il y a encore trop de différence entre ce que nous attendons de l'Europe et ce qu'elle a donné jusqu'aujourd'hui".

Commentant cette intervention, les rédacteurs de l'article écrivent : "C'est dire, en termes polis et mesurés, ce que les travailleurs des divers pays disent souvent plus ordément. En fait - ajoutent-ils - on aurait bien du

mal à trouver, maintenant, une voix syndicale européenne pour défendre les effets des sept années de politique économique et sociale de la Communauté. Certes, les jugements diffèrent encore quant à sa signification théorique et à son rôle, mais personne ne se risque plus à défendre ses résultats".

Pour les enquêteurs de "La vie ouvrière", "ce changement a d'importantes conséquences : jusqu'ici les désaccords entre syndicats sur le Marché commun servaient de prétexte pour empêcher tout contact, et à plus forte raison toute action commune, entre les syndicats européens, d'affiliations internationales diverses (...). Dès l'instant où l'on porte des jugements communs sur la situation et les revendications des travailleurs, se pose le problème de l'action commune nécessaire. Et quelle action d'envergure peut-on mener en tenant pour négligeable l'essentiel des travailleurs de France et d'Italie, affiliés à la FSM ?"

Selon MM. Clain et Guibert, "ce raisonnement réaliste est tenu de plus en plus souvent par des syndicats de la CISL. C'est le cas, récemment, de la Conférence des délégués DGB de la région de Kassel, en république fédérale d'Allemagne, dont une résolution demande pour la première fois "la collaboration de tous les syndicats du Marché commun".

Les auteurs de cette enquête soulignent, à ce propos, "que les souhaits des camarades allemands de Kassel sont en train de se réaliser. Certes, nous n'en sommes qu'au début, mais les premiers ponts jetés sur le Rhin entre syndicats des deux rives annoncent des rencontres et la vraie fraternité, celle des travailleurs".

Ils citent ensuite une série d'exemples concrétisant cette tendance. Il est notamment question d'une visite que la délégation de la BASF (ancienne IG Farben) de Ludwigshafen a rendue au Comité d'entreprise de Rhône-Poulenc, à Péage-de-Roussillon. Ils mentionnent également que des relations ont été établies entre le syndicat CGT de la SKF, à Ivry, et le syndicat de la SKF à Schweinfurt; celles qu'entretiennent les syndicats CGT et DGB de la firme de céramique Villeroy et Boch, celles des syndicats des cheminots allemands de Wurtsburg avec les syndicats de cheminots de Paris, qui ont décidé d'échanger des enfants durant les vacances, d'organiser des rencontres de football inter-entreprises, d'études, et de coordonner autant que possible les revendications et les luttes. Il est également question de relations fraternelles nouées au niveau des fédérations CGT et DGB, comme par exemple entre les deux fédérations du livre.

D'après les auteurs, cette tendance ne se manifeste pas seulement vers l'Allemagne, mais aussi vers d'autres pays de la Communauté, notamment la Belgique et également la Grande-Bretagne.

"Toutes ces prises de position, ces rencontres, marquent - selon les enquêteurs - d'une manière assez évidente, un rapprochement qui ne peut que nous réjouir. Sans doute n'en sommes-nous qu'au début. Nous ne pouvons pas ignorer qu'au niveau des centrales affiliées à la CISL, beaucoup en restent encore au refus officiel de tout contact. Mais il nous a semblé intéressant de noter ce qui évolue, dans le sens d'une défense plus conséquente des travailleurs. Car il n'est pas vrai que puisse se perpétuer cet état de fait vraiment anachronique : pendant qu'en Europe les monopoles discutent,

s'organisent et s'entendent, seuls les travailleurs demeurent, à l'échelon de leurs centrales syndicales, divisés...

"Transformer les premiers dialogues, les premiers contacts, en coopération efficace, devient donc urgent. C'est dans cet esprit que les directions des deux principales centrales d'Italie et de France, la CGIL et la CGT, viennent d'élaborer, au cours d'une rencontre à Paris, un important document sur les questions du Marché commun".

L'enquête se termine par la reproduction commentée de ce document, que nous publions d'ailleurs dans ce numéro.

#### ARTICLES DE "RASSEGNA SINDACALE" (CGIL-ITALIE)

L'organe de la CGIL (Italie) "Rassegna sindacale" a publié, au cours de ces derniers mois, des articles concernant l'intégration européenne. Nous signalons :

"CHE SUCCEDE NEL MEC ? LE RAGIONI DI UNA CRISI IN ATTO" (Que se passe-t-il dans le Marché commun ? Les raisons d'une crise qui se dessine), par I. Tabarri, n° 48 du 28.11.1964, page 18.

"CHE SUCCEDE NEL MEC ? SI E' GUINTI A UN PUNTO DI SVOLTA" (Que se passe-t-il dans le Marché commun ? On est arrivé à un tournant), par A. Grano, n° 48 du 28.11.1964, pages 19 et 20.

"IL PREZZO POLITICO DEL MEC "VERDE" (Le prix politique de l'Europe "verte"), par V. Piga, n° 50 du 26.12.1964, pages 22 et 23.

## II. LE MOUVEMENT OUVRIER ET L'INTEGRATION EUROPEENNE

### LE COMITE DE CONTACT DES CONSOMMATEURS DE LA CEE FORMULE DES OBSERVATIONS SUR L'ORGANISATION COMMUNE DU MARCHE DES FRUITS ET LEGUMES

Bruxelles, 19 janvier 1965

Dans un communiqué daté du 19 janvier, le Comité de contact des consommateurs de la CEE a formulé les observations suivantes sur le projet de règlement de la Commission de la CEE, relatif au marché des fruits et légumes :

1. Le Comité affirme tout d'abord qu'il n'est pas établi que les consommateurs retirent nécessairement du règlement actuel un avantage, dans les conditions présentes de commercialisation; il demande, en conséquence, que la classification en catégories soit rendue obligatoire et publique jusqu'au stade ultime du consommateur;
2. Le Comité estime difficile que la Commission de la CEE puisse établir une organisation commune unique dans ce secteur particulier;
3. Les consommateurs sont, certes, favorables à des mesures visant à l'organisation et à la rationalisation de la production et de la commercialisation des fruits et légumes. Mais, ils considèrent que ces efforts doivent être entrepris par les producteurs eux-mêmes, sous l'effet de la concurrence, et sans qu'intervienne un régime de protection, entraînant le maintien artificiel d'un niveau de prix élevé, en même temps qu'un risque certain de surproduction est préjudiciable à l'ensemble de l'économie. Le Comité repousse donc formellement le système préconisé de mécanismes d'intervention qui joueraient au bénéfice exclusif des producteurs en cas d'abondance, et dont l'application ne fournirait, dans les cas inverses de pénurie, aucune protection sérieuse du consommateur contre la hausse des prix;
4. Le Comité s'oppose également à ce que la charge, résultant de dispositions concernant des aides à l'exportation, soit supportée par les consommateurs et demande que ces aides exceptionnelles soient accordées par des recettes publiques;
5. Il est d'ailleurs fort à craindre que des entraves au libre jeu de la concurrence se manifestent, dans la mesure où des groupements de producteurs, agréés par les seules autorités nationales, se verraient confier un monopole de retrait supérieur au prix minimum, sans que la Communauté puisse exercer un contrôle sur l'établissement et le fonctionnement de pareils groupements, auxquels elle serait cependant tenue d'apporter le soutien d'un financement communautaire;
6. Le Comité repousse la dénaturation ou la destruction des produits, en fonction de tout autre critère que celui du respect des normes de qualité établies.

### III. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE

#### POLITIQUE GENERALE

"EWG BRAUCHT MEHR DEMOKRATIE" (La CEE demande plus de démocratie), par G. Kroebel - "Der Deutsche Beamte" (DGB-Allemagne), n° 11, novembre 1964, pages 162 et 163.

L'auteur analyse les problèmes institutionnels de la construction européenne en examinant, en particulier, les rapports qui existent entre les Exécutifs, le Parlement européen, le Conseil de ministres.

Selon G. Kroebel, le processus de démocratisation des institutions européennes est mis en danger par la croissante influence de la "bureaucratie ministérielle" des pays membres qui n'est pas responsable vis-à-vis des Parlements nationaux et par la prolifération de comités administratifs au niveau communautaire "incontrôlables par le Parlement européen".

"LA FUSION DES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES - AVEC OU SANS LES TRAVAILLEURS ?" "L'Action" (FGTB-Charleroi), n° 4 du 23.1.1965, pages 1 et 2.

Cet article reproduit de larges extraits de l'intervention faite par Arthur Gailly sur ce problème, lors de la session plénière du comité consultatif du 14 janvier 1965.

"Nous sommes - a répété A. Gailly - pour une intégration totale, pour la fusion des exécutifs, la fusion des Communautés, dans le cadre d'un traité revu et réadapté sur base des dispositions les plus favorables pour le monde du travail".

En ce qui concerne la place accordée au monde du travail dans l'Exécutif unique de demain, A. Gailly a notamment déclaré : "Ce dernier serait composé de neuf, quatorze ou quinze membres, espèces de surhommes capables à eux seuls d'administrer l'Europe. Nous ne pouvons nous empêcher de comparer ce nombre avec celui, autrement important, de ministres, ministres-adjoints, secrétaires et sous-secrétaires d'Etat que compte chacun des pays membres". On parle - a-t-il poursuivi - et avec beaucoup de réserve, de la coopération d'un délégué syndical. "Cela est une forme de bâtardise que nous n'acceptons pas" affirma Arthur Gailly, qui rappela une déclaration antérieure : "Le strapontin ne nous convient pas. Le monde du travail a des droits imprescriptibles au moins égaux à ceux que l'on confère aux représentants du capital. L'Europe avec nous, oui, mais à des conditions précises et formelles. L'Europe sans nous, non, et dans celle-ci, nous constituerions l'opposition".

"POUR UNE DEMOCRATIE ECONOMIQUE ET SOCIALE EUROPEENNE", par Jean Kulakowski - "Formation", revue de la CFDT (France), n° 59, septembre-octobre 1964.

Dans cet article, l'auteur précise le sens de l'option européenne des syndicats chrétiens.

Il précise en particulier que "l'option européenne des syndicats chrétiens est, avant tout, une option de fait. Elle résulte d'une approche réaliste de la responsabilité du mouvement syndical dans la phase de l'évolution économique, sociale et politique, dans laquelle s'est trouvée l'Europe occidentale

en cette seconde moitié du XXe siècle.

"Sur le plan européen - poursuit J. Kulakowski - le mouvement syndical dispose encore de moyens d'action relativement faibles, il n'en est qu'au début de sa propre intégration et il a affaire à des partenaires puissants, qui, grâce aux traités - en employant une expression du langage sportif - "jouent sur leur terrain". Dans ces conditions, s'il peut et doit accepter certaines formes de participation, il ne peut abandonner une attitude de contestation, tant qu'il n'aura pas une influence réelle sur les décisions qui marquent l'évolution des structures économiques en Europe".

En conclusion, le secrétaire général de l'organisation européenne de la CISC, rappelle que "le mouvement syndical chrétien poursuit la réalisation de cette démocratie économique et sociale européenne des travailleurs qui l'ont mandaté. Il fait appel à la collaboration de tous ceux qui partagent ce même idéal".

"LE SYNDICALISME S'INTERROGE SUR SON AVENIR", par Jean Kulakowski - "Les dossiers", revue du MOC (Belgique), du 15.12.1964 .

Dans cet article, J. Kulakowski, après avoir analysé le contexte syndical d'aujourd'hui en Europe, rappelle l'acuité du dilemme "contestation-participation" qui se pose à la plupart des organisations syndicales modernes, et souligne la constante observée dans les pays industrialisés : celle de la substitution d'un syndicalisme revendicatif et idéologique par un syndicalisme gestionnaire et institutionnalisé.

Cette évolution, note encore l'auteur, se manifeste d'une façon particulièrement sensible dans l'action que les syndicats de travailleurs mènent sur le plan international, notamment sur le plan européen, au sein des organisations à caractère politico-économique, comme le Marché commun ou l'OCDE.

"L'ALGERIE ET LE MARCHÉ COMMUN EUROPEEN" - "Energies syndicales" (Institut syndical de coopération technique internationale, France), n° 188 du 13.1.1965, page 5.

L'auteur fait le point des relations entre l'Algérie et la CEE et souligne que l'Algérie, en proposant la réalisation d'une zone de libre échange avec l'Europe des Six, souhaite obtenir une assistance technique et financière et un régime spécial assurant la rotation de la main-d'œuvre algérienne en Europe. D'une part, Alger voudrait que les travailleurs algériens bénéficient dans tous les pays du marché commun des mêmes avantages sociaux qu'en France, précise l'auteur, et il ajoute : le gouvernement Ben Bella veut également que les travailleurs algériens ne se fixent pas en Europe, mais qu'ils reviennent après leur formation européenne, exercer leur métier en Algérie en se relayant dans le Marché commun (Afrique service n° 109 - 6.1.1965).

"NESSUN TRATTATO POTRA' DAR VITA AD UN'EUROPA FONDATA SUI POPOLI" (Aucun traité ne pourra faire naître une Europe des peuples), par A. Plateroti "Il lavoro italiano" (UIL-Italie), n° 44 du 5.12.1964, page 1.

L'article présente les propositions du gouvernement italien pour l'union politique en soulignant que le caractère de celles-ci, inspiré par un opportun

pragmatisme, servira à faire surmonter les obstacles qui se sont présentés jusqu'à présent.

"PER UNA EUROPA POLITICA, L'INIZIATIVA DEI POPOLI" (L'initiative des peuples est nécessaire pour créer l'Europe politique) - "Il lavoro italiano" (UIL-Italie), n° 5 du 31.1.1965, page 1.

L'hebdomadaire de la UIL publie la résolution approuvée par le Conseil international du mouvement européen, lors de sa réunion du 16 janvier dernier à Paris. Comme on le sait, le mouvement européen a réaffirmé la nécessité d'une Europe politique. Le même journal s'était également occupé de cette réunion dans ses numéros 3 et 4 reprenant, entre autres, des déclarations de M. Dalla Chiesa, secrétaire de la UIL et vice-président du Conseil international du mouvement européen.

"MINISTER VELDKAMP BLEEF ROEPENDE IN BRUSSELE WOESTIJK" (Le ministre Veldkamp : la voix de celui qui crie dans le désert Bruxelles) - "Ruim Zicht" (NKV-Pays-Bas), du 7.1.1965, page 4.

L'article rappelle qu'à plusieurs reprises le ministre néerlandais des affaires sociales a essayé, en vain, de convaincre ses collègues au Conseil de ministres de la CEE de l'opportunité d'une consultation libre et informative entre la Commission européenne, les gouvernements et les partenaires sociaux. Il n'est pas nécessaire de mettre l'accent sur le fait que le mouvement syndical regrette l'échec du ministre Veldkamp. Le danger - écrit le journal - n'est pas imaginaire; dans l'intégration économique des six pays, l'aspect social semble être repoussé à l'arrière plan.

"Dans notre pays - poursuit-il - la consultation entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux a été jusqu'ici d'une très grande importance pour la politique sociale et économique; nous voudrions poursuivre cette consultation au niveau européen".

Une incorporation des organisations d'employeurs et de travailleurs dans les consultations bruxelloises pourrait aussi contribuer à une plus grande démocratisation de la collaboration au niveau européen. De plus en plus, il apparaît que le chemin vers une intégration européenne réellement démocratique est difficile et ardu.

"LE MARCHÉ COMMUN A MI-COURSE" (éditorial) et "COUTS ET PROFITS DES MIGRATIONS INTERNATIONALES", par Ch. Caporale - "Revue de l'Action populaire" (France), n° 184, janvier 1965.

Dans ce numéro, il est intéressant de signaler plusieurs études en rapport avec le Marché commun.

"Dans son éditorial "Le Marché commun à mi-course" cette revue se pose la question : la CEE atteindra-t-elle pour 1970 les objectifs fixés ?

"Une Europe politique - y affirme-t-on - ne devrait rester à la traîne des compromis entre groupes de pression, des seuls règlements touchant l'"intendance". C'est aux syndicats, aux professions, aux universités, aux partis et aux clubs politiques, c'est à chacun des hommes de 1965 qu'incombe la tâche de rassembler les fragments encore épars de l'Europe de 1970".

Il faut également noter dans ce même numéro l'étude de Ch. Caporale sur les "Coûts et profits des migrations internationales". Après avoir analysé la situation de la migration dans les pays, l'auteur dégage les tendances prochaines de la migration pour les six pays. "Il faut prévoir - écrit-il - qu'à brève échéance, en raison de la nécessité vitale pour l'économie des pays de la CEE de trouver la main-d'oeuvre dont elle a besoin, du tarissement rapide de toutes les possibilités offertes par les pays voisins, du développement des moyens de transport et des courants d'échange humain entre les pays et même les continents, l'Europe aura de plus en plus recours à la main-d'oeuvre des pays en voie de développement".

L'auteur termine en rappelant que les pays en voie de développement auront de plus en plus conscience de la valeur de ce qu'ils offrent. Aussi serait-il déraisonnable de ne pas tenir compte de leur désir de recevoir en échange une compensation valable.

"INTERNATIONAL ROUND-UP" (Tour d'horizon international) - "The Seaman" (TUC-Grande-Bretagne), janvier 1965, page 19.

La revue informe que le TUC a proposé aux confédérations syndicales des Etats membres de l'AELE (Association européenne de libre échange) des débats d'intérêt commun sur l'évolution économique et industrielle. Les sujets à traiter devront inclure la rémunération égale, la durée du travail et les jours de congé. La réunion devrait avoir lieu à Londres au début de cette année.

## PROBLEMES ECONOMIQUES

"VERS UN VRAI DIALOGUE ?" - "Informations à la presse" (secrétariat syndical européen CISL), n° 30, du 21.1.65, pages 2 et 3.

Cet article commente le discours prononcé, le 19 janvier devant le Parlement européen, à Strasbourg, par M. R. Marjolin, vice-président de la Commission de la CEE.

Il reprend, en partie, les déclarations du vice-président et, notamment le passage suivant : "Les partenaires sociaux devraient être consultés lorsque sont prises les grandes décisions de politique économique qui vont déterminer la grandeur du produit national et la façon dont il sera distribué entre les différents emplois concevables".

"Pour ce qui nous concerne - précise l'article - mille fois d'accord ! Le tout est de déterminer à quel stade du développement les syndicats seront appelés à cette consultation. Il est bien évident que cela n'a de sens que si la consultation se fait à un moment où il est encore possible d'influencer les décisions à prendre. Une fois d'accord sur le point de la procédure - poursuit l'article - il reste bien sûr encore la grande question des responsabilités, et M. Marjolin n'a pas l'habitude de se dérober aux siennes".

Dans son discours de Strasbourg, rappelle l'auteur de l'article, M. Marjolin a souligné que "beaucoup de décisions finales devraient être prises souverainement par la puissance publique, incarnant l'intérêt général". "Ce qui pour nous - commente le rédacteur - rend cette phrase acceptable, c'est le terme "beaucoup". Nous croyons, en effet, qu'au stade actuel, il n'est pas inutile de souligner que, même dans des domaines qui influenceront la stabilité du développement économique, il existe des décisions finales qui ont été et qui continueront à être prises souverainement par les forces économiques et sociales, dont le mouvement syndical, qui a d'ailleurs l'habitude, ce faisant, d'incarner l'intérêt général".

"AUS DER EUROPAARBEIT DER GEWERKSCHAFTEN - EINKOMMENS POLITIK ODER EUROPÄISCHE LOHNBREMSE ?" (L'action européenne des syndicats - l'Europe mène-t-elle une politique des revenus ou freine-t-elle l'évolution des salaires) - "DGB-Europa Informationen" (DGB-Allemagne), n° 1/1965.

L'article rapporte les travaux de la table ronde syndicale, organisée par la CEE, sur les problèmes concernant la situation conjoncturelle, la politique à moyen terme, la politique des revenus. On y observe que les syndicats ont suggéré à la Commission "d'élaborer une procédure de consultation régulière qui la mette en mesure de revoir, et éventuellement de corriger, ses propres diagnostics et pronostics en matière de politique conjoncturelle en fonction de l'expérience et des idées des syndicats. C'est ainsi que des contacts annuels "au sommet" entre les syndicats et la Commission pourraient être préparés par des réunions d'experts, comme cela se passe actuellement dans la RF d'Allemagne". À ce propos, le journal énumère les thèmes et les problèmes qui, à son avis, devraient faire l'objet de ces conversations.

"Les syndicats - poursuit le périodique - attachent le plus grand prix à ce quela répercussion des différentes mesures de politique économique sur la politique des revenus soit clairement mise en évidence. Malheureusement - continue-t-il - c'est trop souvent que l'on tente d'inclure la politique des salaires dans la "politique des revenus" et de cacher sous d'autres étiquettes toutes les autres mesures influant sur les revenus".

L'article précise ensuite le point de vue du DGB en matière de politique économique à moyen terme. "Le DGB insiste pour que l'autonomie soit garantie dans le domaine des conventions collectives (...). Toute politique des revenus s'inscrivant dans le cadre d'une politique économique à moyen terme, affecte l'autonomie en matière de conventions collectives. En conséquence, nous ne sommes disposés à collaborer pour ces questions avec les gouvernements ou la Commission que si nous participons à la formation de cette politique".

"SINDACATI E CEE DIALOGO DIFFICILE" (Les syndicats et la CEE un dialogue difficile) - "Conquista del lavoro" (CISL-Italie), n° 5 du 31.1.65, page 14.

Se référant à la table ronde économique entre la CEE et les syndicats du 7 janvier, le journal constate tout d'abord "la présence de quatre membres de la Commission (MM. Marjolin, Mansholt, Levi Sandri, von der Groeben) ainsi que de tous les dirigeants syndicaux montre bien l'importance que l'on a attaché de part et d'autre aux sujets en discussion. Cela montre également que, pour la Commission, la politique à moyen terme représente le pivot de son action future.

"Cette position - précise "Conquista del lavoro" - nous l'évaluons pour notre part dans un sens positif. Pendant longtemps, en effet, l'on a eu tendance, tant au niveau communautaire que dans certains Etats membres, à donner aux manoeuvres conjoncturelles une position de premier plan. L'on se rend compte aujourd'hui au niveau européen que les raisons profondes de certaines difficultés conjoncturelles, apparaissent parfois dans les différents Etats membres pour des motifs divers, doivent être recherchées dans des problèmes de plus grande envergure, qui ne peuvent être cernés et résolus que dans le cadre d'une politique économique à moyen terme".

Selon l'organe de la CISL italienne, la politique du développement régional mérite une plus grande attention. "On persiste encore à considérer le développement régional comme un fait épisodique tendant à relever l'économie des régions périphériques ou à remédier à des situations découlant d'un déclin localisé. Il nous semble que le problème doit être posé différemment. Il s'agit plutôt de répartir les ressources précisément là où existent des réserves potentielles de travail. C'est là, à notre avis, la seule façon de parvenir à l'utilisation optimale des ressources disponibles dans la Communauté, en évitant justement ces phénomènes de tensions localisées sur le marché du travail, qui sont à l'origine de bien des poussées inflationnistes".

En ce qui concerne une politique de revenu, "Conquista del lavoro" souligne que "par delà la notion vide de sens qui se cache derrière cette dénomination vague de politique des revenus, nous avons toujours pensé et nous pensons encore qu'il existe des problèmes bien réels : celui en particulier d'une distribution monétaire des revenus qui parvienne à ne pas altérer le degré de stabilité jusqu'au point de compromettre le développement.

"La rencontre - conclut le journal - a été dans l'ensemble extrêmement positive. Nous pensions toutefois, comme nombre de nos collègues l'ont déclaré, que les sujets en discussion demandent à être considérés de manière beaucoup plus approfondie et circonstanciée. C'est la méthode même de la consultation qui demande à être révisée par rapport à des problèmes de si grande envergure".

"LA SITUATION DE L'INDUSTRIE DU MONTAGE AUTOMOBILE BELGE ET LE KENNEDY ROUND" - "Syndicats" (FGTB-Belgique), n° 47 du 21.11.1964, page 5.

L'auteur de l'article souligne que l'industrie automobile est très importante pour l'économie de la Belgique. "Non seulement - précise-t-il - cette industrie occupe une nombreuse main-d'oeuvre, mais comme toutes les voitures montées ne sont pas écoulées sur le marché intérieur, une partie en est exportée vers les pays nordiques, l'Allemagne, la Suisse, Israël et l'Amérique du Sud".

Cet article donne également un certain nombre d'informations sur la situation des droits douaniers appliqués par la Belgique pour cette industrie. Il est également indiqué dans ce texte qu'à cause de sa grande capacité d'absorption, le marché de l'automobile belge intéresse tous les constructeurs européens, anglais, américains et même japonais, russes et tchécoslovaques. "Les tarifs douaniers en vigueur en Belgique - précise l'auteur - seront probablement baissés à la suite des négociations Kennedy, ce qui pourrait créer des perturbations dans l'industrie du montage belge. La Belgique a, toutefois, obtenu de la part de la Commission du Marché commun, des assurances formelles que dans ce cas le Marché commun prendrait toutes les mesures de protection appropriées".

"L'INDUSTRIE AUTOMOBILE DANS LE MONDE" - "Syndicats" (FGTB-Belgique), n° 48, du 28.11.1964, page 7.

Cet article analyse la situation de l'industrie automobile dans le monde. L'auteur donne des indications sur la situation du marché de l'automobile à l'intérieur du Marché commun et, notamment, pour l'Italie, la France et l'Allemagne.

Pour les années à venir, il prévoit une forte compétition entre les producteurs d'automobiles de la CEE et de l'AELE. Il préconise une coopération européenne et rappelle la proposition du président du consortium Fiat, M. Valetta, souhaitant une coopération sur le modèle de la CECA, entre producteurs du Marché commun. De son côté, M. Nordhoff, président de Volkswagen, a proposé une table ronde particulièrement avec Renault et Fiat, en vue d'arriver à une spécialisation et une harmonisation des programmes de production.

"On peut craindre - ajoute l'auteur de l'article - qu'une telle entente ne se traduise par une répartition du marché pour éviter la concurrence, ce qui va à l'encontre du but même de l'intégration européenne. Les concentrations, les reconversions et l'établissement d'une coopération plus étroite au sein de l'industrie automobile, résultent du processus d'intégration et de l'imbrication de l'industrie et de l'économie mondiales (...). Ces phénomènes ne peuvent se réaliser en fonction du seul intérêt des industries. Pour que l'industrie automobile en Europe devienne un pilier d'une économie puissamment productive, compétitive et à l'avant-garde du progrès social, il est indispensable que les syndicats participent pleinement à l'élaboration des mesures intéressant l'économie et la production".

"LA CENTRALE DES METALLURGISTES DE BELGIQUE POSE LE PROBLEME DE LA DUREE DU TRAVAIL SUR LE PLAN NATIONAL ET INTERNATIONAL" - "Syndicats" (FGTB-Belgique), n°48, du 28.11.1964, page 7.

Cet article commente le rapport que la centrale des métallurgistes de Belgique a adressé au congrès de la fédération internationale des ouvriers sur métaux, qui s'est réuni à Vienne du 25 au 28 novembre 1964.

Dans ce rapport, la CMB précise qu'en Europe le problème de la réduction du temps de travail se pose avec une acuité particulière sur le plan du Marché commun et sur celui de la CECA.

"L'INDUSTRIE ET LES TRAVAILLEURS FACE A LA PROGRAMMATION" - "Syndicats" (FGTB-Belgique), n° 48 du 28.11.1964, page 4.

Ce numéro de "Syndicats" donne un compte rendu du colloque organisé par le centre national d'études des problèmes de sociologie et d'économie européennes, qui s'est tenu à Bruxelles au début de novembre 1964 et qui a traité de la programmation économique européenne. Dans ce compte rendu, nous relevons entre autres que Antoine Celen, secrétaire général adjoint du Comité de contrôle de l'électricité et du gaz, a précisé les attitudes syndicales à l'égard des différents systèmes d'orientation économique. Il a notamment rappelé que les organisations syndicales étaient des mouvements de masse, dont la vocation était essentiellement pratique. Pour les organisations syndicales, une programmation exige la participation des travailleurs et une négociation qui permette une nouvelle répartition des revenus.

"Les syndicats - a-t-il rappelé - ont soutenu tous les programmes d'intégration européenne et tous les efforts de coopération, mais ce ne sont, pour eux, que des moyens d'atteindre leurs objectifs sociaux". A. Celen a ensuite évoqué la situation dans chacun des six pays.

En Allemagne, le DGB a rejeté l'idée d'une programmation détaillée, mais il accepte une programmation à long terme sur la politique d'infrastructure. Il garde une nette méfiance à l'égard de tout ce qui peut restreindre la libre négociation des salaires.

En Italie, il y a longtemps que les syndicats acceptent une programmation; à présent, ils souhaitent que la programmation soit plus impérative qu'informatrice.

En France, la planification est considérée comme un moyen d'assurer la politique économique et sociale, et les syndicats y adhèrent par souci d'efficacité, estimant d'ailleurs qu'elle a suscité la croissance économique et évité des gaspillages.

En Hollande, les syndicats réclament plus de souplesse dans la planification et souhaitent que l'on s'oriente vers des prévisions à moyen terme.

Pour les syndicats belges, l'élaboration d'une programmation a succédé à la revendication d'une planification. Mais on insiste encore sur son caractère expérimental, et certains se montrent sceptiques sur les possibilités de réaliser les objectifs. Quant aux tentatives de programmer les salaires, elles se sont heurtées ces deux dernières années à un scepticisme syndical généralisé.

"Les organisations syndicales européennes - a encore souligné A. Celen - estiment que la programmation n'est qu'un instrument de négociation au niveau supérieur. Par ailleurs, la programmation n'est pas sans effet sur leurs cadres et leurs structures internes. La politique des revenus pose un problème aux syndicalistes. Ils ne peuvent en tout cas pas accepter qu'elle se limite à une politique salariale, mais d'une manière générale, ils ne semblent pas encore avoir défini avec précision dans quelles limites la planification peut être acceptée sans que soit aliéné leur droit essentiel de contestation".

Et A. Celen a terminé son intervention en affirmant que la programmation sera d'autant plus fermement soutenue par les organisations syndicales qu'elle apparaîtra comme un instrument de progrès social.

Par ailleurs, Harm Buitter, secrétaire général du secrétariat syndical européen de la CISL, a donné le point de vue des syndicats groupés au niveau européen. "Dès le début, - a-t-il souligné - les syndicats libres ont observé que la création d'une union douanière constituait une réponse du XIXe siècle à la situation du XXe siècle. Une intégration économique est indispensable, et elle n'est possible qu'au travers d'une programmation. La politique à moyen terme que l'on envisage n'est sans doute pas la meilleure solution, mais elle constitue un point de départ, et sans doute, est-il possible d'aller plus loin aujourd'hui. C'est pourquoi les syndicats l'ont acceptée sous certaines réserves".

Harm Buitter a considéré également que "l'information des partenaires sociaux vient trop tard dans l'élaboration du plan, aussi, les syndicats ont-ils revendiqué d'être associés dès le début, à sa préparation, puis à l'élaboration de la politique qui permettra d'atteindre les objectifs. Le mouvement syndical s'adapte progressivement aux exigences européennes. Ses structures européennes sont plus avancées que les structures économiques communautaires, mais il est prêt à prendre ses responsabilités".

M. Defossez, membre du conseil économique de l'organisation européenne de la CISC, a affirmé, ensuite, que les positions des syndicats chrétiens étaient proches, voire identiques, à celles des organisations de la CISL, sur les problèmes essentiels. "La CISC - a-t-il souligné - réclame aujourd'hui un objectif de croissance suffisamment détaillé, et elle aussi veut être associée à tous les travaux, dès le départ.

"La programmation - estime l'orateur - ne doit pas seulement être un instrument de gestion économique, mais aussi un élément de démocratie économique et l'Europe des Six en a d'autant plus besoin qu'elle n'est pas assez démocratique".

M. Defossez a évoqué également la contradiction où est pris le mouvement syndical, entre contestation et participation. "Ces deux types d'action - a-t-il dit - doivent être menés en même temps" et il voit l'issue de cette contradiction dans une négociation sur l'ensemble des problèmes, au plan de l'entreprise, au plan national et au plan européen. C'est bien pourquoi la programmation peut s'avérer très utile.

Raymond Riflet, en sa qualité de secrétaire général du centre, a tiré les conclusions de ce colloque. Il s'est attaché, dans une ample synthèse, à dégager les grandes idées qui s'y sont manifestées.

"UN PROJET DE REGIME COMMUNAUTAIRE POUR L'AIDE AUX CHARBONNAGES" - "Au travail" (CSC-Belgique), n° 50 du 24.12.1964, pages 6 et 7.

L'auteur de l'article rappelle la nature du mandat confié à la Haute Autorité par le Conseil de ministres, dans le cadre du protocole d'accord sur la politique énergétique du 21 avril 1964. Il énumère ensuite l'ensemble des propositions formulées en la matière par la Haute Autorité et devant permettre une adaptation progressive des charbonnages aux conditions nouvelles ou prévisibles du marché de l'énergie.

"LA POLITIQUE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL AU SEIN DE LA COMMUNAUTE" - "Au travail" (CSC-Belgique), n° 50 du 24.12.1964, page 7.

Cet article résume les données principales contenues dans les rapports traitant ce sujet, édités par les services de la CEE.

"IL FAUT PLANIFIER L'INDUSTRIE AUTOMOBILE A L'ECHELLE EUROPEENNE" - "Le Cadre FO" (FO-France), décembre 1964, page 5.

L'article résume les travaux de la conférence nationale Force ouvrière de l'industrie automobile, des accessoires et équipements, qui s'est tenue les 10 et 11 octobre 1964 à Puteaux, et rappelle que la conférence a, une nouvelle fois, insisté sur la nécessité absolue et urgente de planifier l'industrie automobile à l'échelle européenne. La conférence souhaite vivement que l'initiateur qu'a été le comité métal européen traduise prochainement, dans le cadre de la CEE, le voeu des travailleurs de l'automobile de voir cette industrie rationnellement organisée, avec la garantie de l'emploi.

"LES REPRESENTANTS DES TRAVAILLEURS RECLAMENT UNE POLITIQUE PLUS HARDIE DE L'ENERGIE" - "Force ouvrière" (FO-France), n° 972 du 2.12.1964, page 2.

L'hebdomadaire de la CGT-FO commente brièvement la résolution adoptée par le groupe des travailleurs du comité consultatif auprès de la CECA, relative au projet de régime communautaire pour l'aide aux charbonnages.

"LE DUE EUROPE E IL KENNEDY ROUND" (Les deux Europes et le Kennedy round), par F.B. - "Conquista del lavoro" (CISL-Italie), n<sup>os</sup> 48-49 du 29.11.1964 et 6.12.1964, page 9.

Deux tendances - écrit le journal - étaient en présence à l'occasion des négociations entre les Six pour établir la liste d'exceptions au projet de réduction tarifaire du Kennedy round : celle de la France désireuse de soustraire à la négociation le plus grand nombre possible de produits, et celle de l'Allemagne intéressée au contraire et, par conséquent, à solliciter la plus grande application du démantèlement dans les échanges internationaux. Malgré ces difficultés, on est arrivé à l'accord dans les délais prévus. A cette occasion - note le journal - il faut souligner les mérites du rôle joué par la Commission de la CEE pour aboutir à un résultat positif.

## POLITIQUE SOCIALE

"SIE WOLLEN KEINE GASTARBEITER SEIN" (Ils ne veulent pas être des hôtes), par H. Richter - "Die Quelle" (DGB-Allemagne), novembre 1964, pages 501 et 502.

Lors de deux stages d'étude organisés par le DGB pour des militants syndicalistes de nationalité grecque et turque, les travailleurs étrangers ont réfuté une certaine tendance qui existe en Allemagne, d'être considérés comme des travailleurs qui sont les hôtes du pays d'accueil.

"Le public allemand doit s'habituer au fait que des travailleurs étrangers travaillent dans nos entreprises", remarque l'auteur. "C'était avec une joie réelle que l'on pouvait constater l'enthousiasme, mais aussi la compréhension avec laquelle furent traité les problèmes du séjour, de la collaboration et de la vie commune avec nos compatriotes ainsi que ceux de l'organisation syndicale et de l'intégration européenne".

Une meilleure information du public allemand sur le caractère problématique de l'emploi des travailleurs étrangers s'impose afin qu'il comprenne mieux les particularités de l'étranger.

"De la part des syndicats - conclut l'auteur - nous devrions organiser des groupes d'étrangers séparés, par exemple à l'échelon local ou régional, pour en former des groupes syndicaux et élire des militants étrangers qui puissent avoir encore un meilleur contact avec leurs camarades."

"LES ACCIDENTS DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE DE LA CECA"  
"Au travail" (CSC-Belgique), n° 50 du 25.12.64, page 6.

Cet article donne quelques indications sur les données contenues dans la publication éditée récemment par l'Office statistique des Communautés européennes à ce sujet.

"UN PROGRAMME DE RECHERCHES MEDICALES DE LA CECA" - "Au travail"  
(CSC-Belgique), n° 50 du 25.12.64, page 6.

L'article précise que la Haute Autorité a pris, le 24 juin 1964, la décision d'affecter un montant de 1,8 million d'unités de compte à la réalisation d'un programme quadriennal de recherches relatives à la traumatologie du travail et à la réadaptation des victimes d'accidents du travail. Il indique aussi brièvement les objectifs poursuivis par ce programme.

"A L'INTERSYNDICALE DES MINEURS ET METALLURGISTES DE LA CECA" - "Syndicats"  
(FGTB-Belgique), n° 49 du 5.12.64, page 6.

Cet article donne quelques informations sur les tâches confiées au Bureau de liaison des syndicats CISL mineurs et métallurgistes fonctionnant auprès de la CECA.

"Son rôle consiste - écrit l'auteur - surtout à établir une liaison. C'est là l'objet principal de son activité. Mais, il devient de plus en plus évident pour tout le monde que l'on doit aller de plus en plus vers une

intégration syndicale européenne, intégration syndicale qui doit conduire à des attitudes communes sur des problèmes communs et, aussi, à des actions concertées pour un programme identique. C'est d'ailleurs ce qu'ont déjà fait les mineurs quand ils se sont rassemblés à 20.000 à Dortmund, pour proclamer qu'ils entendaient voir se réaliser le Statut européen de l'ouvrier mineur".

L'article indique ensuite que les métallurgistes vont également bientôt entrer dans la voie d'une action commune européenne, puisque, aussi bien, l'Intersyndicale, dans sa réunion du 3 décembre 1964, discutera d'un programme d'action élaboré par un groupe de travail. Les problèmes fondamentaux économiques et sociaux seront abordés, et des attitudes tout aussi fondamentales seront déterminées. Ce document sera plus qu'un programme revendicatif. Il sera une véritable charte, qui constituera demain le fondement de l'action syndicale européenne des métallurgistes. "Nous croyons - ajoute-t-il - que dans la perspective de la construction d'un syndicalisme européen effectif et efficace, l'élaboration et l'adoption de ce programme constituent une étape importante, essentielle".

"MERCY", par G. Sauvage - "Au travail" (CSC-Belgique), n° 50 du 24.12.64 pages 1 et 2.

Le secrétaire adjoint de la CSC, G. Sauvage, dresse dans le dernier numéro de "Au travail" de l'année 1964, le bilan d'activités de la CSC.

Abordant le problème du syndicalisme européen, G. Sauvage écrit entre autres : "Mais au-delà de nos frontières, dans lesquelles se passent les événements bénéfiques pour les travailleurs, il y a d'autres camarades, des millions de travailleurs, qui nous tendent la main. Il y a d'abord l'Europe, pour l'organisation de laquelle nous avons opté. Les dirigeants de notre Internationale sont parmi les promoteurs de la Communauté européenne, pas seulement économique, mais sociale et politique. Nous devons encore lutter pour que sur ce plan, la position de notre organisation et des organisations syndicales des six pays du Marché commun, soit admise. Elles doivent pouvoir bientôt débattre des conditions de salaires et de travail au plan professionnel européen, et devraient, depuis des années déjà, être plus souvent consultées et participer à l'élaboration de la sécurité sociale, de l'organisation du travail au plan européen. Dans les années à venir, le sort des travailleurs se jouera au plan des Communautés; c'est là qu'il faut être présent ou qu'il faudra s'imposer par les moyens que possède la force syndicale, si l'on veut défendre réellement les intérêts des travailleurs".

"POUR QUE NUL NE S'Y TROMPE", par Ch. Cortot - "Réveil des mineurs" (CGT-FO-France), janvier 1965, page 1.

Charles Cortot, secrétaire général adjoint de mineurs Force ouvrière, précise la pensée des participants au congrès national des mineurs "Force ouvrière" qui s'est tenu à Lille en novembre 1964, sur le paragraphe contenu dans la résolution sur les problèmes européens et ayant trait à l'institution d'un Bureau européen du travail, qui regrouperait les directions et services des trois Communautés. Rappelons que cette idée est également reprise par l'Intersyndicale CISL.

"Loin de nous - écrit Cortot - l'idée de demander un organisme similaire au Bureau international du travail. Il ne s'agit surtout pas de créer une institution ayant le pouvoir de favoriser les contacts sur le plan européen entre les partenaires sociaux, qui, d'ailleurs, n'auraient pas le pouvoir de décision dans le cadre des traités. Il existe à la CECA une commission mixte présidée par M. Paul Finet, qui permet pareilles rencontres".

"Nous sommes bien placés - ajoute l'auteur - pour constater combien sa tâche est difficile. Ainsi, le Statut européen du mineur n'a pu, jusqu'à ce jour, être discuté par cette commission mixte à cause de l'obstruction faite par certains gouvernements et patrons. Ce que nous voulons, c'est un organisme qui serait chargé d'étudier, avant toute décision susceptible d'être prise par le Conseil de ministres, les incidences sur les conditions de vie des travailleurs. Les responsables auraient le devoir de les dénombrer et de suggérer les solutions adéquates, les organisations syndicales devant être consultées préalablement".

"EUROPESE LOONPOLITIEK VOORLOPIG NIET REALISEERBAAR" (Pour l'instant toute politique européenne des salaires est exclue), par H. Ter Heide - "De Vakbeweging" (NVV-Pays-Bas), du 5.1.65, pages 10 et 11.

Dans cet article l'auteur compare les résultats des deux enquêtes salariales effectuées en 1959 et en 1962 dans quinze branches industrielles par l'Office statistique des Communautés européennes.

Il en tire la conclusion générale suivante : "De ce qui précède, il ressort qu'il n'est pas facile de tirer des conclusions générales de cette statistique restreinte. Il faut d'ailleurs tenir compte du fait que ces chiffres sur les coûts salariaux horaires ne disent rien sur le salaire réel hebdomadaire ou mensuel, parce qu'un grand nombre d'autres facteurs y jouent un rôle. Cette statistique indique pourtant les difficultés de réaliser une politique salariale européenne : il ne paraît pas qu'on puisse atteindre à court terme un même niveau dans les différents pays, ni un développement identique dans les six pays de la CEE".

"GELIJKE BELONING BLIJFT HEET HANGIJZER" (L'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et féminins reste un problème épineux), par P.J.C. Tegelaar - "De Vakbeweging" (NVV-Pays-Bas), du 5.1.65, pages 14 et 15.

Dans son introduction, l'auteur rappelle les dates prévues dans le traité de Rome, les modifications apportées ensuite par le Conseil de ministres et enfin l'attitude du gouvernement néerlandais.

Et l'auteur poursuit : "Le NVV a toujours défendu la thèse selon laquelle l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et féminins ne doit pas seulement exister pour les fonctions mixtes (fonctions identiques exercées simultanément par des ouvriers et des ouvrières), mais pour toutes les fonctions; le NVV a toujours prétendu que limiter l'égalité des rémunérations aux fonctions mixtes n'est pas seulement incompatible avec l'équité dans la formation des salaires, mais que cette limitation est inapplicable dans la pratique".

"Le gouvernement et les employeurs - affirme-t-il - défendent le point de vue qu'une suspension de la réalisation obligatoire en 1965 de l'égalité de rémunération est souhaitable, aussi pour ce qui est des fonctions mixtes. Les confédérations syndicales sont d'avis qu'il faut maintenir l'obligation de réaliser l'égalité. Des différences d'opinion sur l'interprétation du principe de l'égalité de rémunération (même travail ou travail de valeur égale), ne peuvent être un obstacle pour la réalisation de cette égalité au 1er janvier 1965 au moins en ce qui concerne les fonctions mixtes".

## PROBLEMES AGRICOLES

"UNE BAISSSE DE PRIX QUI COUTE CHER", par Harm Buitter - "Informations à la presse" du Secrétariat syndical européen CISL, n° 29 du 10.12.1964.

Le secrétaire général du Secrétariat syndical européen de la CISL, commente longuement la décision intervenue sur les propositions de la Commission en matière d'unification du prix européen des céréales. Il constate que les mesures envisagées provoqueront, notamment en France et aux Pays-Bas, une augmentation du coût de vie des travailleurs. "Rien n'a été dit - écrit-il - quant aux répercussions financières qu'entraînerait cette politique pour les consommateurs de France et des Pays-Bas, ni quant aux conséquences pour les milieux professionnels qui, en Allemagne, tireraient profit des mesures actuellement discutées. Les organisations syndicales - ajoute-t-il encore - ne cherchent aucunement à minimiser la signification des problèmes qui se posent sur le plan agricole. Mais, elle désirent une politique agricole commune, étant donné que les politiques agricoles des divers pays ont abouti à une impasse, et qu'une telle politique agricole commune constitue la condition sine qua non pour la réalisation d'une politique économique commune au sens le plus large du mot".

"Mais, - précise encore H. Buitter - le prix demandé à l'Europe est par trop élevé et, de plus, toute cette procédure créera un dangereux précédent pour les tentatives d'intégration que nous aurons encore à faire dans d'autres domaines économiques importants".

"UNE ETAPE IMPORTANTE", par Louis Major - "Syndicats" (FGTB-Belgique) n° 51 du 19.12.1964, pages 1 et 3.

Louis Major, secrétaire général de la FGTB, dans son éditorial, commente les résultats obtenus lors du dernier marathon agricole.

Pour le secrétaire général de la FGTB, les résultats obtenus signifient que "le Plan Mansholt a été réalisé, ce qui est d'une importance capitale pour l'Europe. Autre fait réjouissant - écrit-il encore - un accord a été conclu en vue de défendre une position européenne unique dans le Kennedy round. Par ailleurs, le problème des transports peut à présent être abordé, lui aussi, sans retard. Il est maintenant possible de définir une politique des transports dont tous les éléments ont déjà été étudiés, en vue de laquelle toute une série de problèmes ont été examinés. Ici aussi - ajoute L. Major - les gouvernements et les ministres doivent entamer une véritable politique européenne des transports".

"NAISSANCE DE L'EUROPE VERTE" - "Syndicalisme" (CFDT-France) n° 1014 du 26.12.1964, page 6.

L'article énumère les principales mesures qui prendront effet au 1er juillet 1967, à la suite de l'accord intervenu au cours du troisième marathon agricole.

"Ces mesures - écrit le journal - vont entraîner une accélération de l'intégration européenne, pour l'agriculture d'abord qui va échapper aux

gouvernements nationaux pour passer sous responsabilité communautaire, mais également pour les autres secteurs". Ensuite, l'article se pose la question de savoir si cet accord constitue une victoire pour l'agriculture française. "Oui - répond-il - mais une victoire ambiguë, et les réactions des organisations agricoles en témoignent. Tout marchandage laisse apparaître des points positifs mais aussi des zones d'ombre : les producteurs français de blé vont se trouver avantagés, et particulièrement les gros producteurs des régions céréalières comme le bassin parisien. Par contre, le rapport des prix est défavorable aux producteurs de maïs; or, cette denrée est plutôt déficitaire et sa culture mériterait d'être encouragée, alors que le blé est excédentaire. Perspectives peu reluisantes aussi - ajoute-t-il - pour l'aviculture, qui va devoir affronter une concurrence sévère; or, l'aviculture bretonne se heurte, en ce moment, à l'action des trusts internationaux".

"LA LOCOMOTIVA AGRICOLA DELL'UNIONE EUROPEA" (La locomotive agricole de l'union européenne), par F. Baduel "Conquiste del lavoro" (CISL-Italie), n° 1-2 du 3 et 10 janvier 1965, page 14.

Après avoir fait l'historique de l'accord du 15 décembre entre les Six pour la fixation d'un prix commun des céréales, l'auteur écrit que sa caractéristique réside dans le transfert de la politique agricole du domaine national au domaine européen et, à ce propos, il cite la déclaration de M. Mansholt : "Dorénavant, toutes les grandes décisions pour l'agriculture seront prises à Bruxelles". Selon l'auteur, les résultats de l'accord ne se limitent pas au seul secteur agricole : "pour la première fois - écrit-il - les six pays ont mis en oeuvre une politique économique commune, ce qui favorisera l'union monétaire et la définition d'une politique économique à moyen terme".

Dans ses conclusions, l'auteur met l'accent sur le rôle décisif joué par la Commission de la CEE au cours des négociations.

"UN NOUVEAU PAS EN AVANT POUR LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE" - "Force Ouvrière" (FO-France), n° 975, du 23.12.1964, page 2.

"L'accord de Bruxelles - écrit le journal - en vue d'une politique agricole **unique** dans les six pays du marché commun constitue un nouveau pas en avant dont FO se félicite. Pressés par la nécessité, les partenaires ont su finalement comprendre leurs intérêts respectifs. L'agriculture française, sans mettre cependant un terme aux disparités constatées de la condition paysanne, obtient des avantages certains, par le relèvement des prix dès 1967 et par des débouchés accrus. On peut espérer qu'un accord interviendra rapidement dans les autres secteurs agricoles tels que la viande, les fruits, le lait et le sucre.

"En mettant fin aux politiques agricoles nationales - poursuit l'article - l'accord de Bruxelles doit permettre, par des mesures accélérées dans le domaine industriel et commercial, de parvenir à la libre circulation des biens, des marchandises et des personnes, prévue par le traité de Rome".

Ensuite, le journal rappelle qu'"après les décisions intervenues, il y a quelques mois, en vue d'une confrontation de la conjoncture économique dans les six pays, l'accord agricole qui interdit pratiquement toute

dévaluation de la monnaie, implique la mise en oeuvre d'une politique monétaire commune. L'aboutissement logique de cet impératif ne peut être qu'une Europe politiquement unie, dépouillée de toute suprématie nationale".

La note conclut en précisant que "Force Ouvrière rappelle à cet égard la position constante du mouvement syndical libre des six pays en faveur d'une Europe supranationale et démocratique. FO souligne, en outre, que l'intégration économique actuellement poursuivie ne saurait avoir sa pleine signification en dehors d'une harmonisation sociale dans le progrès, comme le traité de Rome l'a expressément prévue".

## EURATOM

"ATOME ET SECURITE", par E. JACCHIA, Editions Dalloz, Paris, 1964  
614 pages.

Les journaux syndicaux français et belges suivants ont publié des articles de présentation de l'ouvrage de M. Jacchia, directeur à la direction "Protection sanitaire" de la Commission d'Euratom :

- "Au Travail" (CSC-Belgique), n° 50, Noël 1964, page 6
- "L'ouvrier des mines" (FO-France), n° 885 du 27.12.1964, page 3
- "Force Ouvrière" (FO-France), n° 976 du 30.12.1964, page 2
- "Voix des métaux" (CFDT-France), n° 124, janvier 1965, page 8
- "L'action" (hebd. de Charleroi) du 9.1.1965
- "Syndicats" (FGTB-Belgique), n° 5 du 6.2.1965

"L'ATOME AU SERVICE DE L'EUROPE" - "Droit de l'employé" (CSC-Belgique)  
n° 11, décembre 1964, page 1.

La page 3 du mensuel de la Centrale nationale des employés de la CSC est consacrée à la Communauté européenne de l'énergie atomique, et présente les objectifs et les tâches confiées à cette institution.

#### IV. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

##### CEE

"L'EMPLOI AGRICOLE DANS LES PAYS DE LA CEE" Tome II : évolution et perspectives - Série politique sociale n° 8/64 - 8123/1/VIII/1964/5, édité en français, allemand, italien et néerlandais - Prix de vente : FF 6; FB 60; Fl 4,30; DM 4,80; Lit 750; ¥ 0.8.6; \$ 1.20.

"L'ORGANISATION DES MARCHES AGRICOLES MONDIAUX" Une action commune des pays économiquement développés et des pays en voie de développement - Série agriculture n° 15/64 - 8117/1/VIII/1964/5, édité en français, allemand, italien et néerlandais - Prix de vente : FF 6; FB 60; DM 4,80; Lit. 750; Fl 4,30; ¥ 0.8.6; \$ 1.20.

"LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE", rapport trimestriel n° 4, décembre 1964, publié en français, allemand, italien et néerlandais par la direction générale des affaires économiques et financières de la Commission de la CEE - 2001/1/XII/1964/5.

##### CEE-CECA

"TABLEAUX COMPARATIFS DES REGIMES DE SECURITE SOCIALE" applicables dans les Etats membres des Communautés européennes, 3e édition (au 1er juillet 1964) 1. Régime général - 8122/1/VII/1964/5, édités en français, allemand, italien et néerlandais - Prix de vente : FF 6; FB 60; Lit. 750; DM 4,80; Fl. 4,30; ¥ 0.8.6; \$ 1.20

##### CECA

"EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES MINES DE FER DE LA COMMUNAUTE" 1960-1963 - 10.772/2/63, édité en français et allemand.

"NOTE D'INFORMATION SUR LES EVENEMENTS SOCIAUX DANS LA COMMUNAUTE" 9e année, n° 11, éditée par la direction générale problèmes du travail, assainissement et reconversion, en français et allemand.

Ce numéro relate l'évolution sociale dans les industries de la CECA, pour les mois de mai, juin et juillet 1964.

"LA RECONVERSION DE LA MINE DE CHAMPAGNAC (Puy-de-Dôme, France)" - Collection d'économie et politique régionale - 2. Programme de développement et de conversion - 3427/2/64/1, édité en français, allemand, italien et néerlandais.

La Haute Autorité vient de publier, dans sa collection d'économie et politique régionale, une étude sur "La reconversion de la mine de Champagnac". Cette brochure constitue le troisième volume de la série "Programmes de développement et conversion" et porte sur le développement d'activités dans le domaine de la chaudronnerie en acier inoxydable.

L'étude a été élaborée sur demande de la Haute Autorité, par la Société d'économie et mathématique appliquée (SEMA) de Paris, qui a également été chargée de la mise en application de ses résultats.

Une telle étude constituait une assistance technique à une entreprise déjà bénéficiaire des aides de reconversion du gouvernement français et de la Haute Autorité, entreprise qui assurait le réemploi des anciens mineurs de la mine de Champagnac.

"NOTICIAS DE LA COMUNIDAD EUROPEA DEL CARBON Y DEL ACERO" VIII 1964.

Ce numéro, en langue espagnole, est presque exclusivement consacré au Congrès international sur l'utilisation de l'acier, organisé par la Haute Autorité de la CECA, qui s'est tenu à Luxembourg, du 28 au 30 octobre 1964.

#### EURATOM

"LA CONTAMINATION RADIOACTIVE DES TRAVAILLEURS" Actes officiels du Symposium international tenu à Munich (RF d'Allemagne) du 24 au 26 octobre 1962 - Euratom, décembre 1964 (EUR 2210).

"LE PROGRAMME ATOMIQUE FRANCAIS", par H. De Laboulaye, "EURATOM Bulletin", décembre 1964 volume III, n° 4. Le bulletin Euratom entame, dans ce numéro, une série d'articles sur les programmes atomiques nationaux des Etats membres de la Communauté européenne. Ce sont les activités nucléaires de la France qui sont présentées dans ce numéro, sous la plume du directeur des programmes du Commissariat à l'énergie atomique. Son exposé est suivi de deux articles illustrant chacun un secteur où l'action communautaire d'Euratom est conjuguée à l'effort national.

#### OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

"CHARBON ET AUTRES SOURCES D'ENERGIE", 1964, n° 6 - édition quadrilingue.

"LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE", 1960-1963 Statistiques sociales, 1964, n° 4 - éditions bilingues : français-allemand et italien-néerlandais.

"SALAIRES CECA 1962" Statistiques sociales, 1964, n° 3 - éditions bilingues : français-allemand et italien-néerlandais

Ce bulletin donne des informations sur l'évolution du coût de la main-d'oeuvre et des revenus des ouvriers dans l'industrie de la CECA durant l'année 1962, et leur évolution de 1954 à 1962.

#### SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION

Le Service de presse et d'information des Communautés européennes (Marché commun, CECA, Euratom) édite, en cinq langues, une série de dossiers de documentation sur les problèmes les plus actuels de l'intégration européenne. Parmi les dossiers récemment publiés :

- en allemand : - Initiative 1964 (n° 10)  
 - Der Gemeinsame Agrarmarkt 1965 (n° 11)  
 - Die Gemeinsame Kernforschungstelle der Europäischen Atomgemeinschaft (n° 12)
- en français : - Euratom centre commun de recherches (n° 28)  
 - La sécurité sociale dans le marché commun (n° 29)  
 - La politique agricole commune (n° 30)
- en italien : - Iniziativa 1964 (n° 10)
- en néerlandais : - Initiatief 1964 (septembre 1964)
- en anglais : - ECSC and the merger (n° 14)  
 - Initiative 1964 (n° 15)  
 - The Euratom joint nuclear research centre (n° 16)  
 - Some of our "faux problèmes" (n° 17)

Toutes ces publications peuvent être obtenues en écrivant au Service de presse et d'information des Communautés européennes, à Bruxelles (244, rue de la Loi), à Luxembourg (18, rue Aldringer), ou aux bureaux de Bonn, Paris, La Haye, Rome, Genève, Londres, New York ou Washington.

#### DIVERS

"L'EUROPA DIFFICILE" (L'Europe difficile), par B. Olivi, édition Comunità, Milan 1964.

Le problème de l'Europe est essentiellement aujourd'hui un problème de réorganisation de l'espace politique et des structures du pouvoir. A partir de ce postulat, B. Olivi analyse dans son ouvrage ce qu'on pourrait appeler les cinq méthodes, qui ne sont pas nécessairement incompatibles, pour créer le nouvel espace et le nouveau pouvoir européen; la méthode démocratique de Spinelli, la méthode mystique de Brugmans, la méthode institutionnelle de Monnet, la méthode juridique de Hallstein et finalement la méthode de l'Europe des patries" de de Gaulle.

Le dernier chapitre, consacré aux virtualités fédéralistes de la Communauté européenne en rapport avec les événements récents et les perspectives de l'intégration, est une analyse approfondie des tensions existant entre la réalisation communautaire progressive et les volontés politiques divergentes des Etats membres de la Communauté. Il examine l'actuel processus de transfert de souveraineté des Etats membres à des organes communs et pose dans toute son urgence le problème de la réintégration de ses pouvoirs délégués en un nouveau pouvoir démocratiquement organisé.

Avec cet ouvrage, Bino Olivi a obtenu le prix Adriano Olivetti 1964.

"LES SYNDICATS DANS LES PAYS DE L'EST", Université libre de Bruxelles, Institut de sociologie Solvay.

Compte rendu des journées d'études qui se sont tenues du 19 au 21 novembre 1962 à Bruxelles, sous la direction du Professeur René Dekkers.

"BRITAIN AND THE EUROPEAN COMMUNITY (1955/1963)", Princeton, University press, Oxford University Press 1964, 547 pages.

Etude détaillée des relations entre le Royaume-Uni et la Communauté économique européenne depuis la conférence de Messine, en juin 1955, jusqu'à l'interruption des négociations en janvier 1963.

"L'UNITE DE L'ACTION EUROPEENNE", par le professeur Walter Hallstein - Centre de recherches européennes, Lausanne, 1965.

Cette brochure reprend le texte du discours prononcé le 14 octobre 1964 à la séance inaugurale des VIIe Etats généraux des communes d'Europe, à Rome, par le professeur Walter Hallstein, président de la Commission de la CEE.

"LA SIDERURGIE JAPONAISE", par Jean Bienfait, agrégé d'université - Centre de recherches européennes, Lausanne, 1965.

"SUR LA BONNE ROUTE" - La brochure sur l'intégration européenne rédigée par le DGB (Allemagne), avec l'aide de la division information syndicale du Service de presse et d'information des Communautés européennes, est maintenant également disponible en langue espagnole. Cette brochure, qui a trouvé un large écho dans les milieux syndicaux et ouvriers, a été également traduite en langue anglaise et est disponible sur demande.

"UNITING EUROPE" - "The Seaman" (TUC, Grande-Bretagne), décembre 1964, page 244

Le périodique attire l'attention de ses lecteurs sur la brochure "Uniting Europe" (24 pages) éditée par le Service de presse et d'information des Communautés européennes et offerte, à titre gratuit, sur demande.

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

4003/1/1/1965/5